

Séance du 5 Septembre 2002

L'an deux mil deux le cinq Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint ,M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, ,Mme Françoise NORMAND, M. Yvon FOLLOROU M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Louissette LE ROUX, M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, ,Mme Sylvie GEFFROY, M. Rémy LE MEUR M. Jacques TILLY

Procurations : Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY à M. Pierre LE DILAVREC, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Août 2002

Date de Publication : 12 Septembre 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

Objet: Centre aéré et camping : Convention d'acceptation des chèques vacances comme moyen de paiement
--

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible pour certains salariés de régler différentes prestations par chèques vacances ; Il indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à signer une convention avec l'agence Nationale pour les Chèques Vacances afin d'accepter ce mode de paiement en règlement des prestations du centre aéré ainsi que du Camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce mode de paiement en règlement des prestations du centre aéré et du camping, autorise le Maire à passer avec l'agence Nationale pour les Chèques Vacances la ou les conventions nécessaires et l'ensemble des documents à intervenir.